



L'aide de la Ville à l'acquisition d'une alarme

POUR LES COMMERCANTS

Guide pratique en **4** étapes

Je constitue la liste des pièces à fournir

1

- La convention d'aide à l'acquisition d'une alarme pour les commerçants **datée et signé**
- La demande exprimée à la Ville demandant l'aide (*ci-dessous*)
- La copie du bail ou d'un titre attestant la propriété du commerce
- Un Relevé d'identité bancaire (*RIB*)
- La facture d'achat de l'alarme (*ticket de caisse ou facture*)
- La photocopie de votre carte nationale d'identité

Je fais ma demande à la Ville

2

Je soussigné(e),

- Monsieur
- Madame

NOM :

Prénom :

Nom du commerce :

Adresse du commerce :

Téléphone :

@ mail :

- sollicite l'aide de la Ville de Brunoy**, à l'acquisition d'une alarme, d'un montant de :
 - 200 €
 - 300 € (bonus) si l'installation est faite avec le concours d'un professionnel
- M'engage à respecter les termes de la convention relative à l'aide à l'acquisition d'une alarme.

Date et Signature

*Je lis, je remplie et je signe la Convention d'aide
à l'acquisition d'une alarme*

3

*Je renvoie ma demande, la convention
et toutes les pièces justificatives*

4

- Par courrier, à la mairie de Brunoy :

**Mairie de Brunoy
Demande d'aide à l'acquisition d'une alarme
pour les commerçants
Place de la Mairie
91 800 BRUNOY**

- Ou je dépose mon dossier à l'accueil de la mairie, aux heures et horaires d'ouverture.